



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE : AMENEZ VOS PATIENTS À CONSTRUIRE LEUR RETOUR À L'EMPLOI

Présentée par le service social de l'Assurance Maladie – Haute-Savoie

SOMMAIRE

01

INTRODUCTION

02

LA PRÉVENTION DE LA
DÉSINSERTION
PROFESSIONNELLE,
C'EST QUOI ?

03

QUEL ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ PAR LE
SERVICE SOCIAL DE L'ASSURANCE MALADIE ?

04

LES PARTENAIRES ET LES OUTILS

05

VOS QUESTIONS



01

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Que faire face à un patient dont l'état de santé entraîne des difficultés au travail ? :

- Vous êtes confrontés tous les jours à des problèmes de santé qui peuvent empêcher vos patients de continuer ou de reprendre leur travail
- Vous êtes le premier maillon d'un réseau de professionnels qui peut les aider à conserver leur emploi

Cette présentation a pour but de :

- Vous sensibiliser **aux enjeux de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle**
- Vous aider à mieux cerner les situations relevant de l'accompagnement **du service social de l'Assurance Maladie en matière de PDP en lien avec ses partenaires**
- Vous apporter de l'information sur les **outils mobilisables** pour un parcours personnalisé

02

LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE, C'EST QUOI ?

LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE, C'EST QUOI ?

La Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)

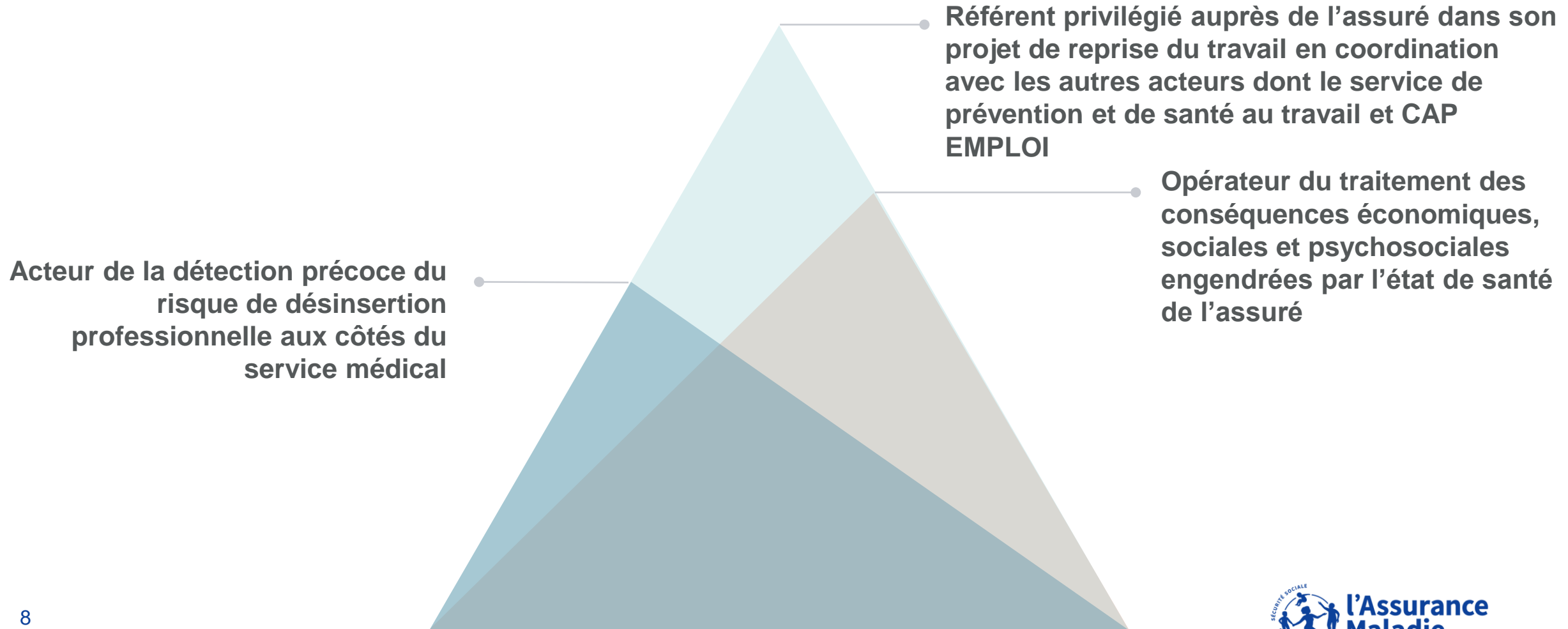
La PDP intègre 2 approches distinctes mais complémentaires :

- **L'approche collective** (Prévention primaire) dont l'objectif est de maîtriser les risques de survenance d'AT/MP, d'améliorer les conditions de travail et de réduire la pénibilité.
- **L'approche individuelle** qui vise à intervenir le plus tôt possible pour :
 - Maintenir l'assuré dans son entreprise à son poste de travail, grâce à des aménagements ou sur une autre activité via un reclassement.
 - À défaut, favoriser la reconversion professionnelle de l'assuré dans une autre entreprise sur une nouvelle activité professionnelle.

03

QUEL ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ PAR LE SERVICE SOCIAL DE L'ASSURANCE MALADIE ?

LE RÔLE DU SERVICE SOCIAL DE L'ASSURANCE MALADIE



POUR QUEL PUBLIC ?

Critères cumulatifs des publics concernés par l'accompagnement du service social de l'AM



Salariés ayant un contrat de travail (dont CDD et intérimaire) ou assurés ayant une activité indépendante.

En arrêt de travail

Présentant potentiellement des difficultés à la reprise de l'activité professionnelle à l'issue de l'arrêt

POUR QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

L'accompagnement du Service Social :



Evaluer la situation socio professionnelle de l'assuré



Informier et accompagner la mise en place des mesures existantes permettant le maintien dans le poste ou dans l'emploi ou l'entreprise



Aider à l'élaboration d'un nouveau projet professionnel si une reconversion professionnelle est nécessaire



Aider à entreprendre ou poursuivre une démarche de soins : faciliter l'accès au système de soins, préserver le capital santé.



03

LES PARTENAIRES ET LES OUTILS MOBILISABLES

NOS PARTENAIRES

Nos partenaires internes

- L'Echelon Local du Service Médical
- Les services de la CPAM (MAS, CES, PRADO, accueils...)



Nos partenaires externes

- Les Services de Prévention et de Santé au Travail
- CAP EMPLOI (Maintien, Transition Pro et Evolution PRO)
- MDPH
- Les médecins traitants
- Le FASTT
- Les services sociaux (CD, hospitaliers, entreprises...)
- L'AGEFIPH
- La MIFE
- HANDIBTP

LES OUTILS MOBILISABLES

- ❖ La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) pour permettre au patient d'avoir accès à un ensemble de mesures afin de favoriser son maintien dans l'emploi
- ❖ Le Temps partiel thérapeutique (maladie) / Reprise d'un travail léger (AT/MP) : pour une reprise progressive du travail compatible avec l'état de santé du patient
- ❖ La pension d'invalidité catégorie 1 : pour permettre de compenser financièrement le passage à une activité réduite
- ❖ Les actions de remobilisation pendant l'arrêt de travail : pour élaborer un nouveau projet professionnel
- ❖ L'Essai encadré : pour valider un projet de maintien en emploi (reprise dans le même poste – tester un aménagement de poste ou un nouveau poste)
- ❖ La Convention de rééducation Professionnelle en Entreprise : pour se réadapter au poste de travail ou se former à un nouvel emploi

ILLUSTRATION D'UN ACCOMPAGNEMENT

Voici une vidéo réalisée par le service social de la
CARSAT Rhône-Alpes présentant un exemple
d'accompagnement d'une assurée au titre de la
prévention de la désinsertion professionnelle.



VOS MOYENS DE CONTACT AVEC NOUS

- Utilisez la BAL générique du service social : ssocial.annecy@carsat-ra.fr
- Composez le 3646 et dites « service social »
- Rendez-vous sur ameli.fr

→ À noter que le service social peut aussi être directement sollicité par les assurés.

05

VOS QUESTIONS

VOS QUESTIONS



MERCI !

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE.

Mathieu CHANEL

Responsable départemental

04 50 33 14 31

mathieu.chanel@carsat-ra.fr

Patricia IVARS

Responsable départementale
adjointe

04 50 33 14 25

patricia.ivars@carsat-ra.fr